



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions économiques et environnementales :
développement durable**

Analyse intégrée de l'aide du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ont tous deux souligné l'importance de l'aide du système des Nations Unies à la promotion des efforts sur la voie du développement durable dans les petits États insulaires en développement (PEID). La fourniture de cette aide a varié dans son approche entre les diverses entités des Nations Unies. Dans l'ensemble, ces organisations ont offert de multiples aides ciblées aux PEID en relation avec la Stratégie de Maurice dans le cadre de leurs mandats respectifs. Toutefois, cette aide présente des lacunes et peut être améliorée, notamment dans la fourniture de programmes coordonnés et cohérents pour l'application de la Stratégie de Maurice. Des réponses stratégiques concertées dans les domaines prioritaires clés en faveur des PEID amélioreraient l'efficacité des efforts accomplis par le système des Nations Unies pour aider à promouvoir les progrès dans sa mise en œuvre. De même, les organismes compétents des Nations Unies sont collectivement attachés à fournir une aide normative, analytique et en renforcement des capacités en faveur des PEID pour améliorer la reconnaissance internationale de leur cas particulier et aider à renforcer leur capacité d'adaptation aux multiples défis qu'ils doivent relever.

* E/2011/100.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Analyse de l'aide du système des Nations Unies aux PEID.....	4
A. Mandats	4
B. Questions institutionnelles	5
C. Contributions financières	7
D. Quatre domaines d'aide	9
E. Optimiser l'aide via une meilleure coordination	16
III. Questions à examiner	17
A. Prise en considération.....	17
B. Approches cohérentes et coordonnées.....	18
C. Appui institutionnel	19
D. Gestion des connaissances	20
E. Parler d'une seule voix.....	20
F. Rôles et responsabilités	21
G. Mieux défendre la cause des PEID	22

I. Introduction

1. Les extraordinaires défis du développement durable que doivent relever les PEID ont été tout d'abord reconnus officiellement par la communauté internationale lorsque celle-ci a clairement défini leur cas particulier au chapitre 17 d'Action 21 adoptée en 1992¹. Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement² (Programme d'action de la Barbade), adopté deux années plus tard, reconnaît le rôle majeur de tous les organes, programmes et organisations compétents du système des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats et domaines de compétence respectifs, à l'appui et en complément des efforts nationaux déployés pour l'application du Programme d'action. En outre, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Stratégie de Maurice)³ adoptée en 2005 a demandé au Secrétaire général des Nations Unies, dans son paragraphe 101, de mobiliser et de coordonner pleinement les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, y compris au niveau des commissions régionales, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et de continuer de prendre en considération les questions intéressant les PEID pour faciliter la mise en œuvre coordonnée du suivi du Programme d'action de la Barbade à l'échelon national, régional, sous-régional et mondial.

2. Depuis l'adoption de la Stratégie de Maurice, l'Assemblée générale et l'ECOSOC ont préconisé dans plusieurs de leurs résolutions la nécessité d'examiner et d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la coordination de l'aide du système des Nations Unies aux PEID. L'année de l'examen quinquennal de haut niveau de l'application de la Stratégie de Maurice (septembre 2010), l'ECOSOC a demandé, dans sa résolution 2010/34, au Secrétaire général de lui soumettre à sa présente session des recommandations sur les moyens de mieux cibler l'aide et de faire en sorte qu'elle soit davantage rentable, mesurable et efficace. En outre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/2, demande au Secrétaire général de conduire une évaluation complète et de chercher les moyens de renforcer la cohérence et la coordination de l'aide des organismes des Nations Unies aux PEID et d'en faire rapport à sa soixante-sixième session en formulant aux États membres des recommandations concrètes à cet égard.

3. L'objectif du présent accord est d'examiner les progrès effectués par le système des Nations Unies dans la prise en considération et l'intégration du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice dans ses mandats, programmes et processus, afin de promouvoir la cohérence et la coordination de l'aide de l'ONU aux PEID. De même, le rapport, ainsi que le demande l'ECOSOC,

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

² *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.I94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

³ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

formule des recommandations visant à ce que cette aide soit davantage ciblée, efficace et effective.

4. Le rapport tient compte de l'information réunie auprès de diverses sources, notamment les sites Web, rapports et publications des organisations des Nations Unies, ainsi que la documentation préparée par le Groupe des petits États insulaires en développement de la Division du développement durable, le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, le Secrétariat des Nations Unies, aux fins d'examen par le Comité de la planification du développement à sa douzième session, les contributions fournies par les membres du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, les documents exécutés sur commande examinant certaines des questions traitées dans le présent rapport, ainsi que les contributions et avis directs des États membres.

5. La Section II du présent rapport examine comment les entités du système des Nations Unies ont pris en considération l'aide à l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice dans leurs structures organisationnelles respectives, comment les questions intéressant les PEID sont traitées au niveau mondial, régional et des pays, comment l'aide est fournie aux PEID via quatre grands domaines, à savoir, l'action normative, le renforcement des capacités, le travail analytique et la coordination du système des Nations Unies. La section reprend un certain nombre de recommandations.

6. Le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice, à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session en réponse au paragraphe 12 de sa résolution 65/156, tiendra compte de toutes les réactions au présent rapport et de toutes discussions pertinentes à la session de fond du Conseil de 2011.

II. Analyse de l'aide du système des Nations Unies aux PEID

7. La présente section examine les mandats des entités compétentes du système des Nations Unies, se référant aux volets, programmes et projets institutionnels.

A. Mandats

8. Au niveau mondial, le Groupe des petits États insulaires en développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies a été investi de multiples fonctions d'aide à l'application de la Stratégie de Maurice (voir résolution 60/194 de l'Assemblée générale). Le Groupe offre une assistance et des avis techniques, appuie les processus intergouvernementaux, conduit la coordination interinstitutions et rend compte des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie de Maurice. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est chargé d'entreprendre une action de sensibilisation à l'appui des PEID, en partenariat avec les entités compétentes du système des Nations Unies, et de mobiliser les ressources pour l'application de la Stratégie de Maurice.

9. Au niveau régional, la Stratégie de Maurice confie aux commissions régionales la responsabilité de défendre et de coordonner l'aide aux PEID. Les commissions

régionales ont un avantage comparatif pour ce qui est de faciliter la coordination et la collaboration à l'application de la Stratégie de Maurice au niveau régional. Deux commissions régionales sont dotées de bureaux sous-régionaux qui facilitent la coordination : le Centre des activités opérationnelles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Siège sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

10. Les mandats respectifs des organisations du système des Nations Unies concernent certains domaines du programme intéressant la Stratégie de Maurice. Toutefois, ensemble, ils couvrent une grande part de sa teneur. Les institutions, fonds et programmes jouent ainsi un rôle majeur pour ce qui est d'aider les PEID à appliquer la Stratégie de Maurice à divers domaines du programme. Ces organisations sont notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population.

11. La Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification couvrent l'essentiel de la Stratégie de Maurice. La Conférence des parties de chacune de ces trois conventions offre un forum mondial permettant aux PEID de définir clairement leurs besoins et priorités et de mobiliser l'aide du système des Nations Unies.

B. Questions institutionnelles

Structures institutionnelles spécifiques d'aide aux PEID

12. Le paragraphe 128 du Programme d'action de la Barbade invite les organisations et organismes du système des Nations Unies à envisager de mettre en place des centres de coordination pour l'application du Programme d'action. Les réactions à cet appel ont été partagées.

13. Seules 10 institutions des Nations Unies ont désigné un centre de coordination spécifique aux PEID. Ces centres de coordination correspondent à des acteurs très divers, notamment un bureau sous-régional et un fonctionnaire des relations avec le pays pour les Caraïbes et les îles du Pacifique au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le bureau des Caraïbes de la CEPALC compte cinq membres du personnel ordinaire et deux membres de personnel de projet, tandis que le Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique est doté de neuf postes permanents et deux postes financés par des ressources extrabudgétaires. Le PNUE compte un centre de coordination spécialisé à son Siège de Nairobi et un centre de coordination régional pour les Caraïbes au sein de son Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Panama City. L'UNESCO compte une Section des petites îles et des savoirs autochtones pourvue de cinq membres du personnel permanent et de quatre membres du personnel financé par des fonds extrabudgétaires. D'autres organisations, à l'instar de la FAO, disposent d'un centre de coordination chargé des

PEID dans le cadre d'un portefeuille plus large. Lorsque les fonctions du centre de coordination sont conduites par un bureau régional, l'accent tend à être mis sur la coordination des activités régionales et non sur la coordination mondiale envisagée par le Programme d'action de la Barbade.

14. Durant de nombreuses années, la croissance zéro du budget au Secrétariat des Nations Unies a maintenu le nombre de postes au sein du Groupe des PEID : celui-ci comptait quatre postes permanents et trois membres du personnel financés par des fonds extrabudgétaires à l'époque de l'organisation de la Conférence internationale tenue à Maurice en 2005, effectifs et composition inchangés aujourd'hui. Cette petite équipe conduit toutes les activités normatives, analytiques et de renforcement des capacités. Une évolution positive depuis 2005 est à signaler : le Groupe des petits États insulaires en développement rend désormais directement compte au Directeur de la Division du développement durable. De même, le Bureau du Haut-Représentant compte désormais un poste consacré aux PEID, lequel n'existait pas en 2005.

15. D'autres arrangements institutionnels existent. La CNUCED s'occupe des PEID dans le cadre de ses programmes spéciaux. La Convention sur la diversité biologique (CBD) est dotée d'un programme de travail sur la biodiversité insulaire appuyé par un personnel spécialisé. D'autres institutions se consacrent aux questions intéressant les PEID dans le cadre de leur programme de travail d'ensemble.

Prendre en considération l'application de la Stratégie de Maurice dans les programmes de travail du système des Nations Unies

16. La prise en considération et l'intégration des activités liées aux PEID dans les programmes d'action du système des Nations Unies sont apparues essentielles à l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice (Résolution 65/156 de l'Assemblée générale). L'approche a différé d'une entité à l'autre. La CEPALC a efficacement pris en compte et intégré les questions intéressant les PEID dans son action via la création de son Siège sous-régional pour les Caraïbes et du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes. Dans le cas de la CESAP, les priorités des PEID du Pacifique ont été intégrées dans l'action de la Commission via le programme d'action de son Centre des activités opérationnelles dans le Pacifique. La plupart des institutions des Nations Unies ont pris en compte les questions intéressant les PEID dans leur programme de travail sans recourir nécessairement à un programme spécialement conçu pour ce faire. Le PNUE adopte une approche stratégique à l'échelle de l'institution pour assurer que les questions liées aux besoins et priorités des PEID sont prises en compte dans son programme de travail. L'UNESCO, dont les activités en la matière sont coordonnées par son centre de coordination relatif aux PEID, utilise la plate-forme intersectorielle créée en 2007 pour le développement durable des PEID dans la poursuite d'une approche intégrée de son action relative à la vie sur les îles et au développement insulaire durable, l'accent étant mis sur la coopération interrégionale. L'OMS prend en compte l'importance des questions intéressant les PEID dans le cadre général de son action dans tous les pays en développement. Les bureaux régionaux toutefois aident à adapter les projets et programme aux besoins spéciaux des pays qu'ils couvrent.

17. Le processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est une autre approche utilisée. Géré par le PNUD, le processus aide également à prendre en considération et à intégrer l'importance des questions liées

aux PEID, aussi bien au niveau de chaque pays que des sous-régions, dans les activités de développement du système des Nations Unies à l'appui du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Au niveau des pays, cette prise en considération s'appuie également sur les autres stratégies multilatérales comme les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de la Banque mondiale et les Cadres des priorités nationales à moyen terme sur quatre ans à horizon mobile de la FAO.

C. Contributions financières

Allocation des ressources financières aux PEID

18. Selon les statistiques sur l'aide (2008-2009) du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD), les organismes des Nations Unies et institutions de Bretton Woods ont figuré parmi les dix premiers donateurs d'aide publique au développement brute (APD) aux 34 PEID pour lesquels ces données étaient disponibles. Des différences existent entre pays, mais les organisations parmi ces dix premiers donateurs sont notamment le FEM, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale de développement (IDA) du Groupe de la Banque. Les chiffres ci-dessous correspondent seulement à l'information disponible à l'heure de la finalisation du présent rapport.

19. La Banque mondiale a renforcé son aide financière aux petits États, catégorie qui englobe plusieurs PEID. Les ressources de l'IDA allouées aux petites îles du Pacifique (excepté la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Timor-Leste) se sont accrues de quelque 40 millions de dollars durant chacun des deux derniers cycles de l'IDA (exercices 2003-2005 et 2006-2008) à près de 100 millions de dollars durant le cycle d'IDA actuel (exercice 2009-2011). En juin 2010, le Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque a approuvé la Stratégie de partenariat régional de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, qui cherche à appuyer la stabilité économique, la compétitivité, ainsi qu'une croissance sans exclusive et durable. On prévoit une aide financière allant jusqu'à 193 millions de dollars, outre les services techniques et consultatifs, pour les quatre prochaines années. Dans le cadre de son Fonds d'investissement pour le climat, la Banque mondiale collabore avec d'autres banques régionales de développement dans les Caraïbes et le Pacifique au Pilot Program of Climate Resilience. Cet effort fournit entre 60 et 70 millions de dollars de dons au financement de diverses activités, notamment la collecte de données, la surveillance et le renforcement des capacités.

20. Les PEID admissibles au financement du FEM ont bénéficié d'allocations financières au titre des quatrième et cinquième reconstitutions du FEM. L'affectation totale de crédits pour tous les PEID admissibles au titre de la cinquième reconstitution avoisine les 150 millions de dollars.

21. Dans son budget de programme ordinaire, l'UNESCO a consacré près de 15 millions de dollars aux PEID au cours des cinq dernières années, ces États étant désignés comme domaine prioritaire. En outre, 8 millions de dollars environ ont été offerts aux PEID via son Programme de participation permettant l'exécution nationale des activités conformément aux objectifs du Programme et Budget de l'UNESCO.

22. Au début 2005, l'affectation totale de crédits aux projets du FIDA dans les PEID s'est élevée à 148,7 millions de dollars. Nombre de ces projets sont toujours en cours. Le financement du FIDA combine généralement prêts et dons, ces derniers étant en particulier employés dans les PMA et pour l'atténuation de la pauvreté. Le fonds spécial pour la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments de la FAO a été utilisé pour financer deux projets régionaux dans le Pacifique et les Caraïbes.

Mobilisation des ressources

23. Le Groupe des petits États insulaires en développement a progressivement été en mesure de mobiliser les financements de donateurs pour appuyer la participation des PEID à la Conférence internationale organisée à Maurice dans le cadre du processus d'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice (MSI +5) et, aujourd'hui, dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue en 2012. Le Groupe a également mobilisé un financement bilatéral à l'appui des propositions de projets qui bénéficieraient à tous les PEID. C'est ainsi qu'un projet a bénéficié du financement du Gouvernement espagnol (pour un budget total de plus de 2,8 millions de dollars) qui couvre notamment la revitalisation du Réseau des petits États insulaires en développement (SIDSnet), le programme de formation virtuelle mis en œuvre via le consortium des universités des PEID et le projet de surveillance et d'évaluation financé par l'UE pour la Stratégie de Maurice (470 000 dollars). La CESAP et la CEPALC ont joué un rôle dans l'aide aux PEID auprès de leurs partenaires pour mobiliser des ressources pour l'application de la Stratégie de Maurice. Le FEM a également appuyé des programmes et projets pour les PEID dans ses domaines d'intervention en allouant des crédits par pays. Le FEM, en partenariat avec les agents de réalisation et les pays, travaille également avec les autres donateurs pour aider à garantir le cofinancement des projets. À cet égard, le PNUD, principal agent de réalisation du FEM, a joué un rôle clé en mobilisant d'importantes ressources auprès du FEM pour la mise en œuvre des activités couvrant différents domaines du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. La Banque mondiale joue également un rôle majeur pour ce qui est de mobiliser des ressources financières. La seizième reconstitution de l'IDA prévoit une aide financière accrue aux petites économies, notamment les PEID, pour faire avancer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En outre, les PEID peuvent également accéder à d'autres fonds comme le Fonds pour les pays les moins avancés (c'est-à-dire, les 10 PEID présents dans ce groupe) et le Fonds spécial pour les changements climatiques, tous les deux gérés par le FEM.

24. Les autres organisations du système des Nations Unies ont également joué un rôle majeur dans la mobilisation des ressources dans leur domaine de spécialisation. Le PNUE a été en mesure de mobiliser des fonds auprès du FEM pour des activités et projets régionaux liés à plusieurs domaines : biodiversité, changement climatique, gestion des terres, polluants organiques persistants et eaux internationales. Le PNUE a également mobilisé des fonds pour les projets et programmes auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux, comme la Commission européenne. L'OMS a appuyé avec succès les États membres dans la mobilisation des ressources provenant du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

D. Quatre domaines d'aide aux PEID

1. Appui normatif

Surveillance et suivi

25. La surveillance et la communication de l'information sur les progrès dans l'application de la Stratégie de Maurice constituent l'un des premiers rôles du Groupe des petits États insulaires en développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe rend compte à la Commission du développement durable, principal organisme de l'ONU responsable de la surveillance de l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Le projet prévu de surveillance et d'évaluation financé par l'UE à entreprendre par le Groupe, en coopération avec la Commission de l'océan Indien, aidera à renforcer la capacité de surveillance des PEID, dans la mesure où il prévoit un profilage de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation des pays. Le PNUD, le PNUE et les commissions régionales jouent également un rôle majeur dans l'offre d'une aide au processus de surveillance et de suivi de la Stratégie de Maurice à différents niveaux. Nombre d'institutions, fonds et programmes sont tenus de rendre compte à leurs organes directeurs sur les activités d'aide aux PEID. Le FEM doit rendre compte à ses membres via le Conseil du FEM et aux donateurs via un certain nombre d'instances. Le Conseil d'administration du PNUD fournit un mécanisme de surveillance pour ses programmes. En outre, le PNUD est doté de processus de surveillance et de communication de l'information dans le cadre de chaque programme de pays et de ses programmes sous-régionaux. Les 48 petits États membres de la Banque mondiale, notamment les petits pays insulaires, se sont réunis à l'occasion du Forum des petits États pour débattre des défis les plus urgents et s'engager avec leurs partenaires à accomplir des progrès. Le Conseil d'administration du PNUE et le Forum ministériel mondial pour l'environnement offrent un mécanisme de surveillance essentiel au niveau mondial pour l'action conduite par le PNUE relative aux PEID. La CNUCED rend périodiquement compte au Conseil du commerce et du développement sur les activités conduites en faveur des PEID, dénomination citée à six reprises par les États membres dans l'Accord d'Accra, texte issu de la douzième session de la Conférence (2008).

Mobilisation

26. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement joue un rôle de sensibilisation essentiel au sein du système des Nations Unies en partenariat avec le Groupe des petits États insulaires en développement. Les commissions régionales mènent une action proactive pour garantir que les priorités et préoccupations des PEID sont prises en compte dans les décisions régionales, notamment concernant l'application des textes issus des conférences des Nations Unies. Ces textes aident à définir les choix des orientations au niveau mondial et influencent les mesures mises en avant par les organisations internationales et régionales, ainsi que les types de projets que les donateurs bilatéraux seraient susceptibles de financer. Chez certains organismes des Nations Unies, les Conseils d'administration ou organismes similaires aident à la mobilisation pour les PEID. Le Conseil du FEM offre un forum à ces États pour sensibiliser à leurs besoins et priorités au côté des institutions donatrices capables de cofinancer les activités financées par le FEM. Le PNUE joue également un rôle essentiel pour ce qui est de

sensibiliser et de mobiliser en faveur des PEID à l'échelon mondial, régional, sous-régional et national, en particulier dans les domaines du Programme d'action de la Barbade relevant directement de son mandat. Le rôle de sensibilisation de la CNUCED met l'accent sur l'aide quant au fond aux PEID dans leur demande d'arrangements de traitements spéciaux et concerne des domaines d'importance critique pour les PEID aussi divers que les mesures de transition sans heurt pour les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés et l'assistance technique accordée en vertu de leur situation. Cela implique d'accroître la crédibilité de la catégorie des PEID, préalable auquel a répondu la CNUCED en adoptant une liste de 29 PEID à des fins analytiques et pratiques.

Aide aux processus intergouvernementaux

27. L'aide aux préparatifs de l'examen quinquennal de haut niveau de la Stratégie de Maurice à l'échelon national, régional, interrégional et mondial en 2010 a été offerte à titre collectif par le système des Nations Unies, en coopération avec les organisations intergouvernementales régionales compétentes, via de nombreuses consultations organisées dans le cadre du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement. Cela a consisté en un appui normatif, notamment pour a) financer les services de consultation au niveau national en faveur des PEID, sur demande, lors des évaluations nationales; b) commander des évaluations régionales; c) financer, planifier, organiser et coordonner des arrangements logistiques et relatifs à des questions de fond pour les réunions préparatoires dans les trois régions des PEID, les réunions interrégionales et la réunion de haut niveau elle-même. Une aide similaire est fournie aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue en 2012.

28. Le Groupe des petits États insulaires en développement a offert une aide aux négociations tenues durant l'Assemblée générale sur l'examen et le suivi de la Stratégie de Maurice et les questions liées à la mer des Caraïbes et aux récifs coralliens, ainsi que pour la planification de la Journée des petits États insulaires en développement, déclarée pour la première fois par la Commission du développement durable en 2005 et observée durant ses sessions d'examen. Le Bureau du Haut-Représentant a organisé les manifestations pour le renforcement des capacités de négociations des responsables des PEID et offrir une aide aux négociations lors des réunions relatives aux stocks de poissons.

Gestion des connaissances

29. La gestion des connaissances est l'une des fonctions essentielles du Groupe des petits États insulaires en développement. Le Groupe participe activement au renforcement des activités d'information pour la prise de décision par les PEID, ainsi qu'à la facilitation de la mise en réseau des partenaires. Dans le cadre de ses efforts en cours, le Groupe gère une rubrique spécialement créée dans le site Web de la Division du développement durable. Cet outil sert de portail aux PEID pour leur donner accès à l'information émanant de plusieurs sources intéressant le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice. En outre, le Groupe appuie SIDSnet, créé pour la première fois en 1997 en application directe du Programme d'action de la Barbade. SIDSnet est actuellement en complète re-conception et revitalisation dans le cadre d'un nouveau projet financé par le Gouvernement espagnol. Le réseau sera transformé en un système central où combien nécessaire de

gestion des connaissances pour échanger connaissances et expériences et explorer les perspectives de partenariat entre autres.

30. Les sites Web du Centre des activités opérationnelles dans le Pacifique de la CESAP et du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la CEPALC offrent une information utile à leurs sous-régions respectives. Le site Web du FEM propose une rubrique d'information spéciale sur les PEID, les réseaux et organisations, les expériences des pays insulaires concernant le FEM, les projets appuyés par le FEM dans les PEID, les thèmes d'intérêt, et l'information et les contacts par pays. Le site offre également des liens vers des guides et modèles pour la préparation des propositions de projets, tous utiles pour les PEID souhaitant formuler des propositions pour le financement du FEM.

31. Plusieurs institutions spécialisées disposent également de sites Web spécifiques aux PEID. La Banque mondiale offre une rubrique sur son site Web consacrée aux petits États tandis que la FAO propose une page Web d'information sur certaines questions intéressant les PEID. L'UNESCO gère une plateforme spécialement consacrée à son action en faveur des PEID sur la base des chapitres de la Stratégie de Maurice. La CBD dispose d'un site Web complet qui propose un portail sur la diversité biologique insulaire. Le site Web de la CNUCED offre une rubrique sur les PEID avec des informations et des liens utiles.

32. Les bureaux sous-régionaux du PNUD ont des sites Web consacrés aux PEID. Dans la sous-région du Pacifique, le PNUD a instauré un partenariat avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'University of the South Pacific et la Banque asiatique de développement, lequel partenariat est à l'origine de la création du Pacific Solution Exchange, communauté virtuelle d'échange de pratiques qui réunit experts, dirigeants et professionnels de 14 PEID dans la région du Pacifique.

2. Coopération technique et appui au renforcement des capacités

33. L'appui au renforcement des capacités offert aux PEID par divers organismes des Nations Unies a constamment augmenté aussi bien en quantité qu'en qualité. Alors que sont mieux définis les besoins des PEID, l'appui au renforcement des capacités est devenu mieux ciblé. Les défis et lacunes persistent car le changement climatique, la fréquence accrue des catastrophes, une dette élevée et le prix de l'essence accroissent la vulnérabilité des PEID.

34. Le portefeuille de projets en faveur des PEID conduits par la Division du développement durable, notamment le Groupe des petits États insulaires en développement, s'élève à présent à quelque 4,7 millions de dollars. Ces projets visent à renforcer la capacité des PEID en matière d'information et d'outils de formulation des politiques couvrant la gestion des connaissances, la surveillance et l'évaluation, les stratégies et indicateurs du développement durable national, et les domaines thématiques comme le changement climatique, l'énergie, l'eau, la sécurité humaine et la gestion des catastrophes reposant sur la collectivité.

35. Le Programme des Nations Unies pour le développement aide les PEID en leur offrant une vaste sélection de services de conseil et en fournissant des programmes de développement étroitement alignés sur les priorités de développement national. S'agissant de la pauvreté, le PNUD collabore avec plusieurs PEID dans les domaines de l'inclusion financière, renforce les capacités nationales concernant les politiques axées sur les OMD, et encourage l'échange des connaissances sur les

systèmes de protection sociale. Concernant les lacunes de la gouvernance, le PNUD collabore étroitement avec les parlements nationaux pour renforcer les capacités en matière de législation et de supervision et préconise une représentation politique accrue des femmes. Pour ce qui est du changement climatique, le PNUD s'efforce de renforcer la capacité d'adaptation et la capacité de résistance des communautés, et formule des avis sur les politiques à suivre à l'intention des gouvernements sur le financement des réponses aux problèmes liés au climat. D'une importance particulière dans ce contexte, son approche du développement résistant au climat à faible émission de carbone aide les pays à la formulation de feuilles de route en réponse au changement climatique selon des modalités favorables aux populations pauvres et contribuant à la réalisation des OMD. L'initiative SIDS Dock du PNUD/Banque mondiale, élaborée en partenariat avec l'Alliance des petits États insulaires, constitue un exemple de cette approche.

36. Le FEM est la principale source de financement des programmes et projets entrepris à l'appui de l'application de la Stratégie de Maurice. Le FEM figure parmi les dix premiers donateurs d'APD en faveur des PEID pour lesquels les statistiques sur l'aide du l'OCDE/CAD sont communiquées. Le FEM offre un financement pour de multiples projets et programmes sur les questions environnementales, notamment la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des terres, la couche d'ozone et les polluants organiques persistants.

37. La CEPALC et la CESAP ont surtout privilégié la communication sur demande d'avis techniques aux gouvernements des PEID. Divers projets et activités liés aux thèmes soulignés dans la Stratégie de Maurice sont actuellement en voie de mise en œuvre. Les résultats sont notamment des changements d'orientation influencés par des contributions analytiques et des conseils pratiques fournis par les deux commissions régionales aux pays bénéficiant de services de coopération technique.

38. La CNUCED a axé ses activités en faveur des PEID sur leurs capacités de bénéficier de perspectives économiques sur les marchés mondiaux actuels et de prévenir une aggravation de leur marginalisation dans l'économie mondiale. Ces activités ont porté notamment sur la recherche et l'analyse, la communication d'orientations à chacun des pays et une assistance technique dans des domaines aussi divers que les stratégies de transition sans heurt pour les PEID pays qui sortent de la liste des pays les moins avancés et les politiques commerciales et d'investissement. La CNUCED est dotée de la plus longue expérience (depuis 1974) au sein du système des Nations Unies pour ce qui est de traiter les questions intéressant spécifiquement les PEID.

39. L'aide au renforcement des capacités fournie par le PNUE aux PEID couvre six priorités thématiques transversales de sa stratégie à moyen terme (2010-2013), à savoir, le changement climatique, les catastrophes et conflits, la gestion des écosystèmes, la gouvernance environnementale, les substances nuisibles et déchets dangereux, ainsi que l'utilisation efficace des ressources. Son Programme relatif aux petits États insulaires en développement des Caraïbes guide les efforts du PNUE dans les Caraïbes.

40. Le Programme 2010-2011 de l'UNESCO couvre les interventions spécifiques aux pays insulaires via toute sa gamme d'activités, l'accent étant mis en particulier sur les priorités comme le changement climatique, le patrimoine culturel, et le recensement d'approches motivées au niveau local du développement durable. Un

certain nombre de programmes de l'UNESCO ont créé des sous-programmes d'aide à l'application des activités dans les PEID membres de l'organisation.

41. Le Fonds international de développement agricole a appuyé des projets ambitieux dans les PEID. Le FIDA a financé 23 projets dans les PEID de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 8 projets dans 4 PEID du Pacifique et 29 projets dans 11 pays des Caraïbes. Ces projets ont pour objectifs notamment de faciliter la formulation de politiques et programmes favorables aux pauvres, d'instaurer une gestion durable et rentable des ressources halieutiques, d'améliorer les moyens de subsistance des populations côtières menacées par la surexploitation du milieu marin, et d'aider les ménages des zones rurales à diversifier leurs activités rémunératrices sur l'exploitation agricole et en dehors ainsi qu'à améliorer leurs chances d'obtenir un emploi.

42. Entre autres activités, la FAO s'emploie à améliorer la contribution de l'agriculture, de la sylviculture et des pêcheries au programme de développement des PEID. Elle applique des programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire et cherche à aider les PEID à intégrer les politiques et programmes durables en la matière dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

43. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a conduit des activités visant à combler la fracture numérique entre les PEID et le reste du monde. Les efforts entrepris par l'UIT ont privilégié la réforme du secteur de la télécommunication de ces pays visant à introduire de nouvelles structures plus propices à un développement plus rapide et durable des télécommunications, en combinaison avec des réseaux bien gérés et modernes, tout en cherchant à atteindre un accès universel à ces services.

44. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a formé de hauts-fonctionnaires dans divers PEID à la protection de l'enfance et à l'éducation aux situations d'urgence. Le Fonds a appuyé l'examen et la réforme de mesures visant à garantir les droits éducatifs des enfants durant les catastrophes, ainsi que l'étude de l'incidence du changement climatique sur les enfants concernant les questions de survie, développement, protection et participation.

45. La Banque mondiale a insisté sur les efforts visant à axer l'aide sur les priorités de chacun des pays et à harmoniser les programmes d'aide avec les autres institutions pour stimuler l'efficacité de l'aide. Dans le Pacifique, la Banque mondiale s'est appliquée à faire avancer le programme relatif aux petits États, à formuler un programme de prêts ciblé et novateur, et à appliquer un programme réactif d'activités placées sous l'égide des pays concernés. Dans les Caraïbes, elle a fourni une aide souple à l'atténuation des catastrophes, y compris des prêts conditionnels et une analyse du marché des assurances au regard des catastrophes naturelles.

46. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a participé à la formulation et au renforcement des régimes et stratégies de la propriété intellectuelle au niveau national pour promouvoir le développement économique, social et culturel dans les PEID de l'ensemble des trois régions. Les efforts ont couvert la protection des savoirs traditionnels, les régimes régionaux des brevets, ainsi que la formulation de stratégies nationales relatives à la propriété intellectuelle.

47. L'ONUDI s'est appliquée à promouvoir un certain nombre de projets nationaux et régionaux dans les PEID, principalement dans le domaine de l'énergie.

3. Appui analytique

Publications

48. Dans l'ensemble, les publications des organismes des Nations Unies sur les PEID ont principalement fait l'objet d'une seule édition sur la période 2005-2010. Très peu concernent exclusivement les PEID mais nombre d'organisations ont publié des publications thématiques ou générales liées au développement qui les couvrent ou s'y rapportent.

49. Les publications des organisations du système des Nations Unies sur les thèmes intéressant directement les PEID sont notamment : les publications de la CNUCED sur le commerce et le développement; le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD et d'autres publications générales que celui-ci consacre au développement; la brochure de l'UNESCO « Vents de changement sur les îles »⁴; les multiples rapports techniques élaborés par la CBD en collaboration notamment avec le PNUE, l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, sur les questions comme les espèces exotiques envahissantes, la biodiversité et le tourisme; les deux dernières publications rédigées par la Division du développement durable pour l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, « Trends in Sustainable Development: Small Island Developing States, 2010 »⁵ et « SIDS-SIDS Success Stories: An Innovative Partnership in South-South Cooperation »⁶; l'étude « Amélioration de la connectivité dans le Pacifique » rédigée par la CESAP avec le concours du Bureau du Haut-Représentant, du Groupe spécial du PNUD et du Gouvernement de Turquie (ST/ESCAP/2472); ainsi que la série d'analyses thématiques et par pays du rôle des mesures publiques et, en particulier, des politiques sociales dans la promotion du développement social et la transformation économique, l'accent étant mis sur 11 PEID, élaborées par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social en collaboration avec le Commonwealth.

Données et statistiques

50. Certaines organisations du système des Nations Unies publient des données propres aux PEID et offrent aux utilisateurs accès aux données par pays. Le « Manuel de statistiques » de la CNUCED examine le Groupe des 29 PEID recensés par celle-ci dans sa liste opérationnelle. La Banque mondiale est l'une des premières sources de statistiques et de données pour tous les pays, notamment les PEID, en particulier les données économiques. Le PNUE fournit un éventail d'informations environnementales via les publications énumérées sur son site Web, notamment « L'état de l'environnement », ainsi que l'information environnementale sur chacun des pays. La section consacrée aux PEID sur le site Web de l'UNESCO propose des liens vers les statistiques et les données dans des domaines d'intérêt clés, comme les statistiques sur l'éducation, l'information sur la recherche et le développement, et l'accès au Centre de données⁷ qui contient plus de 1 000 types d'indicateurs et de

⁴ UNESCO, Paris, septembre 2009.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.A.12.

⁶ ONU, DAES, New York, août 2010. La publication a été rédigée par le Groupe des petits États insulaires en développement en coopération avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD, dans le cadre d'une collaboration parmi les membres du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement.

⁷ http://stats.uis.unesco.org/unesco/Table_View/document.aspx?ReportId=143&IF_Language=fra.

données brutes sur l'éducation, l'alphabétisation, la science et la technologie, la culture et la communication. L'UNESCO offre également une aide aux États membres pour les aider à améliorer leurs capacités statistiques et analytiques. Via FAOSTAT⁸, la FAO fournit des données et statistiques liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, notamment pour les PEID. La revitalisation de SIDSnet prévoit la prochaine disponibilité en ligne d'un portail spécialement créé proposant de multiples données et informations statistiques sur le développement durable des PEID. Un numéro spécial⁹ du *World Statistics Pocketbook* de l'ONU a été rédigé par le Bureau du Haut-Représentant en collaboration avec la Division de statistique du DAES.

51. Au niveau régional, la CESAP et la CEPALC aident à améliorer les capacités statistiques des pays dans leurs régions respectives en renforçant l'infrastructure statistique nationale et en encourageant l'amélioration de la qualité des données, la comparabilité internationale et l'utilisation appropriée des nouvelles techniques. Dans le Pacifique, les donateurs, organismes des Nations Unies et organisations multilatérales collaborent au renforcement des systèmes nationaux des données et informations ventilées via la Stratégie décennale pour les statistiques dans le Pacifique. Dans les Caraïbes, l'UNICEF, en partenariat avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a appuyé l'élaboration des bases de données en ligne DevInfo pour l'échange des données nationales sur les enfants au Secrétariat du CARICOM (CARICOMInfo) et à Sainte-Lucie (HelenInfo), tandis que le Secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et les Gouvernements de la Barbade, de Dominique, de Saint-Kitts-et-Nevis et de Saint-Vincent-et-les Grenadines ont élaboré des versions sur ordinateurs de leurs bases de données.

4. Mécanismes de coordination

52. Les mécanismes de coordination des activités relatives aux PEID au sein du système des Nations Unies utilisent diverses approches au niveau national, régional et mondial.

53. Au niveau national, chaque bureau du PNUD coordonne les activités des organismes des Nations Unies en les plaçant sous l'égide de l'équipe de pays des Nations Unies. L'équipe de pays fournit des services coordonnés à l'appui des objectifs et priorités du développement durable du pays concerné pour promouvoir la réalisation des OMD.

54. Au niveau régional, le mécanisme de coordination régionale dans les Caraïbes favorise un partenariat entre la CEPALC, le PNUE et les secrétariats du CARICOM, l'Association des États de la Caraïbe et l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Dans le Pacifique, les membres du Groupe de travail du développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique englobent les organisations régionales relevant ou non du système des Nations Unies dans la région. L'aide du PNUD est coordonnée avec les sous-régions des PEID via les bureaux sous-régionaux aux Fidji et au Samoa (pour le Pacifique) et à la Barbade (pour les Caraïbes), et via un centre de coordination au Siège. Aucun mécanisme de coordination n'existe pour les PEID de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, en partie faute de bureau de

⁸ <http://faostat.fao.org/>.

⁹ *World Statistics Pocketbook: Small Island Developing States, 2008* (ONU, New York, 2009).

coordination sous-régional spécial et en partie en raison de leur diffusion géographique.

E. Optimiser l'aide via une meilleure coordination

55. Les progrès relatifs à la coordination ont été inégaux. Au niveau mondial, le Groupe des petits États insulaires en développement joue un rôle primordial dans la coordination de l'aide aux PEID au sein du système des Nations Unies, via son rôle aussi bien de président que de convocateur du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement. Le Groupe interorganisations, comptant actuellement 24 membres, est un mécanisme de coordination informelle où les centres de coordination de tous les organismes compétents relevant ou non des Nations Unies tiennent des consultations, échangent informations et avis, entreprennent une planification conjointe et encouragent les efforts de collaboration à l'appui des PEID. Le Groupe interorganisations a joué un rôle clé dans l'offre d'un appui coordonné à l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, en particulier au niveau national et régional. La collaboration interinstitutions améliorée est en cours avec l'aide aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 du point de vue normatif, analytique et en renforcement des capacités. On collabore également à la rédaction des rapports clés du Secrétaire général, comme le présent rapport et le rapport à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session sur les modalités d'un traitement plus efficace des vulnérabilités des PEID.

56. Au niveau régional, la CESAP et la CEPALC, via leurs bureaux sous-régionaux, ont collaboré étroitement avec d'autres entités du système des Nations Unies et organisations régionales pour coordonner l'appui fourni par le système des Nations Unies aux PEID. La CEPALC et la CESAP bénéficient également de l'appui d'organismes régionaux ne relevant pas du système des Nations Unies, comme le CARICOM, le Programme régional océanien de l'environnement et le Forum des îles du Pacifique. Via le travail de ces deux commissions régionales, les PEID ont une occasion de s'aligner plus étroitement avec les autres pays de la région, encourageant ainsi la coopération régionale.

57. Le Programme des Nations Unies pour le développement a contribué de manière déterminante à coordonner les activités du système des Nations Unies au niveau national et régional via ses bureaux de pays et bureaux sous-régionaux dans le Pacifique et les Caraïbes. Ce rôle s'est appuyé sur le vaste réseau des bureaux de pays et bureaux sous-régionaux du PNUD dans le monde, lequel a aidé à coordonner les activités de développement du PNUD et de divers autres organismes des Nations Unies à l'appui du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Ce processus de coordination s'appuie généralement sur les conclusions du bilan commun de pays, sur lequel repose le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour un pays ou une sous-région. Le Plan d'action pour le Pacifique offre un bon exemple du processus et de l'objectif du PNUAD, qui vise à fournir une approche Unité d'action des Nations Unies cohérente et coordonnée au niveau du pays ou de la sous-région. Les PEID ayant adopté cette approche sont notamment les Comores, le Cap-Vert, Maurice et les Seychelles.

58. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a renforcé la fourniture des activités en utilisant son réseau de bureaux régionaux, les conventions

environnementales, les plans d'action et les partenariats. Le PNUE coordonne également ses activités pour les PEID via le Programme pour les mers régionales et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. L'UNESCO a coopéré étroitement avec les principales institutions à la fourniture de ses programmes aux PEID. Les institutions partenaires sont notamment le Conseil des organisations régionales du Pacifique et le CARICOM. L'ONUDI a bâti des partenariats avec le PNUD, la FAO, le FIDA, l'OIT, l'OMC, le PNUE et le FEM dans la prestation de ses services aux PEID. La CNUCED a activement participé à plusieurs domaines : aux questions liées au Groupe consultatif interorganisations en collaboration avec le Groupe des petits États insulaires en développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies; à l'aide technique aux pays en Asie et dans le Pacifique qui sortent de la liste des pays les moins avancés en collaboration avec la CESAP; à la fourniture d'une aide directe locale à plusieurs PEID qui sortent de la liste des pays les moins avancés en collaboration avec le PNUD, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales régionales dans les Caraïbes, le Pacifique et les PEID de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.

III. Questions à examiner

59. La conclusion générale est que, dans l'ensemble, le système des Nations Unies a fourni aux PEID de multiples appuis ciblés à l'application de la Stratégie de Maurice, conformément à ses missions successives. La fourniture de programmes coordonnés et cohérents peut toutefois encore être améliorée.

60. Renforcer l'aide des Nations Unies selon les priorités définies dans la Stratégie de Maurice accélérerait les progrès vers l'application de la Stratégie et la réalisation des OMD et, conformément à la résolution 65/2 de l'Assemblée générale, aiderait à s'attaquer aux défis du développement durable que continuent d'affronter les PEID. Une action concertée sur les éléments d'importance critique permettrait une plus grande précision du système des Nations Unies. Au regard de ces éléments critiques, analysés ci-dessous, et des enseignements tirés des contraintes dans la prise en compte et l'intégration de l'importance des questions intéressant les PEID dans les programmes de travail des entités du système des Nations Unies, les États membres peuvent souhaiter notamment examiner les questions énoncées ci-dessous.

A. Prise en considération

61. La Stratégie de Maurice et un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale ont souligné l'importance de la prise en considération et de l'intégration par les entités du système des Nations Unies du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice dans leurs processus et programmes respectifs. La prise en compte généralement efficace par les entités du système des Nations Unies de l'importance des questions intéressant les PEID dans leurs programmes de travail constitue une des grandes conclusions du présent rapport. Cette prise en compte s'est faite de manière très différente selon chacun des mandats. Les différentes approches utilisées par les organisations du système des Nations Unies traduisent de multiples pratiques pouvant fonctionner efficacement, sous réserve d'un engagement et d'une affectation de ressources suffisantes.

Recommandation 1

La prise en compte efficace des questions intéressant les PEID dans l'action du système des Nations Unies peut se faire selon diverses approches. Cette prise en considération ne nécessite pas forcément des programmes spéciaux isolés ciblés sur ces États mais une approche stratégique qui s'est avérée efficace pour intégrer l'aide au Programme d'action de la Barbade dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies, et garantir que l'aide fournie aux PEID est adaptée à leurs besoins spéciaux.

B. Approches cohérentes et coordonnées

62. Les approches cohérentes et coordonnées des questions intéressant les PEID ont obtenu des résultats inégaux : certaines réussites ont été enregistrées mais des lacunes doivent toujours être comblées. Le Groupe des petits États insulaires en développement joue un rôle de pointe dans la coordination des activités concernées au sein du système des Nations Unies, mais s'est heurté à un manque de ressources humaines en dépit des appels répétés de l'Assemblée générale pour son renforcement. Des organes de haut niveau, comme le Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement du système des Nations Unies, en raison de leurs mandats généraux, sont peu à même de répondre aux questions spécifiquement liées aux PEID.

63. Au niveau mondial, le Groupe consultatif interorganisations a été efficace en dépit du caractère informel de son statut et de la coordination, au niveau des exécutants, des questions intéressant les PEID. La participation des entités intergouvernementales régionales extérieures au système des Nations Unies a amélioré le travail du Groupe. On s'est posé la question de savoir si cette instance devait être réexaminée pour prévoir une participation au niveau des responsables d'organisation, et si sa structure devait recevoir un caractère plus officiel.

64. Au niveau régional, les bureaux sous-régionaux du PNUD et les bureaux sous-régionaux de la CESAP et de la CEPALC jouent un rôle essentiel dans la coordination des activités du système des Nations Unies, et occupent une position idéale pour surveiller l'application des activités liées au Programme d'action de la Barbade et à la Stratégie de Maurice au niveau régional. Dans les Caraïbes, le Cadre stratégique régional ONU-CARICOM, en qualité de mécanisme de coordination de l'assistance technique, pourrait se conformer aux décisions du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la CEPALC de manière à prendre davantage compte des avis exprimés par les pays des Caraïbes. Cette complémentarité garantirait l'articulation des activités normatives du Secrétariat des Nations Unies avec les activités de coopération technique des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Cela pourrait contribuer à rationaliser le mécanisme de coordination régionale d'ensemble, promouvoir la cohérence des mesures prises et garantir l'unité d'action des Nations Unies.

65. Dans le Pacifique, le Conseil des organisations régionales du Pacifique constitue un mécanisme de coordination efficace au niveau régional. Le Comité d'action pour le Plan du Pacifique est un autre cadre pour la surveillance collective,

la définition de l'ordre des priorités et la supervision des mesures qui contribuerait à l'application de la Stratégie de Maurice.

66. Pour les PEID de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, où il n'existe pas un unique mécanisme de coordination régional ou Bureau régional des Nations Unies, le PNUD peut jouer un rôle essentiel, via ses bureaux de pays, en contribuant à une aide cohérente et coordonnée aux PEID, encourageant ainsi l'approche « Unis dans l'action ». Faute de bureau ou programme spécialisé pour les PEID, la Commission économique pour l'Afrique pourrait s'employer en particulier à garantir que les besoins et priorités spéciaux des PEID dans sa région sont garantis dans son programme de travail.

67. Au niveau du pays, le processus du PNUAD est un exemple de bonne pratique qui aide le système des Nations Unies à fournir un programme de développement cohérent et coordonné. Les exemples positifs de l'approche « Unis dans l'action » au niveau du pays dans les PEID concernent notamment les Comores, le Cap-Vert, Maurice et les Seychelles.

Recommandation 2

Il faut renforcer la coordination et la cohérence de l'aide des entités du système des Nations Unies aux PEID. Au niveau mondial, des efforts peuvent consister notamment à renforcer et étendre le rôle du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, s'il y a lieu, à revoir son mode de fonctionnement et à examiner la question de la formalisation du Groupe. Au niveau régional, les organismes des Nations Unies représentés dans les Petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale doivent procéder à un examen collectif des moyens et approches possibles d'instaurer un mécanisme d'aide coordonné aux PEID. Au niveau des pays, les efforts pourraient consister notamment à mettre à profit le processus du PNUAD pour garantir l'adoption d'une approche « Unis dans l'action » dans un nombre croissant de PEID.

C. Appui institutionnel

68. Les entités du système des Nations Unies ont adopté diverses approches pour offrir un appui institutionnel aux PEID. Plusieurs organisations ont créé différentes institutions pour coordonner l'aide fournie tandis que d'autres ont délégué des responsabilités de coordination des activités de leur organisation aux bureaux régionaux situés dans une sous-région. Toutefois, des questions propres aux îles peuvent être « perdues » lorsqu'elles sont gérées par un groupe relevant d'une division investie d'un mandat régional ou programmatique plus vaste. À cet égard, un bureau et/ou centre de coordination spécialisé aide à la fourniture d'un appui coordonné aux PEID.

Recommandation 3

Aucun mécanisme idéal n'existe d'aide institutionnelle efficace aux PEID, mais la création ou le renforcement d'un centre de coordination créé spécialement et clairement défini au sein de chaque entité des Nations Unies traitant les questions et thèmes intéressant les PEID sont essentiels pour aider ceux-ci efficacement. La nécessité de renforcer le Groupe des petits États insulaires en développement de la Division du développement durable du DAES nécessite une attention plus grande que jamais pour offrir un appui continu et coordonné efficace aux PEID dans les quatre domaines mentionnés ci-dessus, en particulier pour continuer à aider ces États à répondre aux vulnérabilités, à renforcer leurs capacités et à promouvoir la cause de leur développement.

D. Gestion des connaissances

69. L'information et les connaissances sont des instruments essentiels pour surveiller, prendre des décisions et évaluer l'application de la Stratégie de Maurice. À cet égard, toutes les organisations compétentes du système des Nations Unies ont un grand rôle de catalyseur à jouer dans l'offre, l'analyse et la diffusion de ces informations et connaissances dans le cadre de leurs mandats. Les sites Web consacrés aux PEID, comme le SIDSnet revitalisé, peuvent faciliter la gestion efficace des connaissances pour les PEID et promouvoir les partenariats, la mise en réseau et la collaboration dans le système des Nations Unies, ainsi que parmi les PEID et les autres partenaires. D'autres pages consacrées aux îles sur les sites Web de toutes les institutions compétentes devraient proposer des liens vers des sites spécialisés et les compléter pour élargir l'accès aux ressources techniques et stratégiques intéressant les PEID.

Recommandation 4

Les sites Web consacrés aux aspects précis intéressant les PEID, comme SIDSnet, devraient être renforcés avec le concours actif de tous les PEID et de leurs partenaires, pour promouvoir efficacement les partenariats, échanger connaissances et expertises, accumuler les données et informations correspondantes et faciliter la mise en réseau, et proposer des liens vers chacun des sites Web des PEID. Ces sites Web doivent être aisément accessibles et offrir une information complète sur l'ensemble des activités intéressant les PEID, notamment l'information financière mise à jour sur les projets et programmes en cours de mise en œuvre.

E. Parler d'une seule voix

70. La manière dont diverses entités du système des Nations Unies ont aidé les PEID à parler d'une seule voix dans les forums internationaux constitue un enseignement majeur et une grande réussite. Cela a aidé à garantir que les priorités et préoccupations de ces États sont reprises dans les décisions mondiales et

régionales, notamment dans l'application des textes issus des conférences des Nations Unies. Au niveau mondial, le Groupe des petits États insulaires en développement et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en dépit de ressources limitées, ont facilité l'expression par les PEID de leurs préoccupations et priorités dans la mesure du possible, et leur ont permis de travailler ensemble comme groupe. Des exemples positifs sont notamment l'aide offerte à l'Alliance des petits États insulaires et l'assistance fournie aux délégations des PEID à l'occasion des réunions des Nations Unies. De même, la CESAP et la CEPALC ont aidé les PEID dans leurs régions à collaborer et parler d'une seule voix aussi bien au niveau régional que mondial. L'UNESCO, via des initiatives comme Small Islands Voice et Climate Frontlines, ainsi que d'autres institutions spécialisées y ont également contribué.

Recommandation 5

Les PEID ont besoin d'être bien entendus au niveau mondial. Le Groupe des petits États insulaires en développement, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et les commissions régionales en particulier s'emploient activement à faciliter l'émergence d'une voix collective exprimant les préoccupations et priorités propres aux PEID. Les autres organismes des Nations Unies sont incités à jouer également un rôle toujours plus important pour aider les PEID à se faire entendre dans les forums internationaux.

F. Rôles et responsabilités

71. Le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice ont défini les principaux rôles du système des Nations Unies dans l'appui à la mise en œuvre des domaines de programme pour le développement durable des PEID. Diverses résolutions de l'Assemblée générale ont renforcé ces rôles essentiels (ex : résolutions 59/311 et 65/2). Dans ces résolutions, l'Assemblée générale a réaffirmé que, tandis que l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice incombe en premier lieu aux PEID, les organismes compétents des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer, dans le strict cadre de leurs mandats et de leurs domaines de compétences respectifs, à l'appui et en complément des efforts nationaux. La présente analyse conclut que le système des Nations Unies a offert un appui à la mise en œuvre nationale du Programme d'action de la Barbade dans des domaines très divers : coordination d'activités, financement et application des grands projets et programmes, et aide active fournie par de multiples institutions spécialisées. Les PEID, toutefois, peuvent contribuer de manière déterminante à garantir que les organismes des Nations Unies sont en mesure d'apporter une aide ciblée à leurs actions nationales. Diverses possibilités s'offrent aux PEID de partenariat avec les institutions du système des Nations Unies pour adapter les services à leurs besoins et priorités propres. Au niveau national, ces possibilités sont notamment le programme d'aide mondial aux autoévaluations des capacités nationales financées par le FEM, les bilans communs de pays entrepris par le PNUD, et les Cadres d'évaluation du développement des Nations Unies coordonnés

par le système des Nations Unies. Afin de pleinement profiter de l'aide de tous les organismes, institutions, programmes et fonds des Nations Unies, ces processus et d'autres qui s'y rapportent doivent être mis à profit par chacun des PEID.

Recommandation 6

Les mécanismes comme l'auto-évaluation des capacités nationales, le bilan commun de pays et le PNUAD permettent aux PEID et au Système des Nations Unies de travailler en étroit partenariat. Une collaboration améliorée entre organisations du système des Nations Unies, associant également toutes les organisations régionales ne relevant pas du système des Nations Unies, permettrait aux PEID de profiter pleinement de l'aide du système des Nations Unies, et aiderait le système à mieux adapter ses services aux priorités et besoins spéciaux de ces États.

G. Mieux défendre la cause des PEID

72. Plusieurs institutions ont entrepris un travail analytique abordant les vulnérabilités propres aux PEID. La CNUCED axe son analyse sur les désavantages structurels et besoins en développement des PEID, ainsi que sur les critères s'appliquant aux PMA, qui englobent plusieurs PEID. Le PNUD a entrepris une aide sur la viabilité de la dette. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Banque mondiale ont collaboré notamment à l'adaptation au changement climatique, à l'évaluation des risques et aux régimes d'assurance. La CBD s'est penchée sur les menaces à la biodiversité. Un rapport du Secrétaire général sur les réponses à apporter aux vulnérabilités et besoins en développement des PEID, actuellement en cours de préparation collective pour être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, fournira d'autres informations sur ces questions ainsi que sur le travail en cours.

Recommandation 7

Le travail analytique examinant les vulnérabilités spéciales des PEID et les moyens permettant d'aider à bâtir leur capacité d'adaptation doit être poursuivi par tous les organismes des Nations Unies compétents selon une approche coordonnée et globale en vue de mieux défendre la cause des PEID lors des différents forums consacrés au changement climatique, à l'économie et au commerce.